



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/48/250/Add.11  
25 juillet 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-huitième session

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION  
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES POINTS  
DE L'ORDRE DU JOUR

### Douzième rapport du Bureau

1. À sa 13e séance, le 22 juillet 1994, le Bureau a examiné une demande présentée par les pays suivants : Argentine, Autriche, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, Espagne, Guatemala, Hongrie, Italie, Liban, Lituanie, Malte, Maroc, Nicaragua, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Thaïlande, Togo, Uruguay, Venezuela et Zaïre (A/48/957 et Add.1) concernant l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle intitulée "Attribution du statut d'observateur à l'Ordre souverain et militaire de Malte, eu égard au rôle spécial de cette institution dans les relations internationales humanitaires".

2. À cet égard, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question, dont le libellé avait été modifié et se lisait comme suit :

"Attribution à l'Ordre souverain et militaire de Malte du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale",

- a) Soit inscrite à l'ordre du jour;
- b) Soit examinée directement en séance plénière.

-----